

# Le résultat des élections judiciaires à Genève

Autor(en): **E.Gd.**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses**

Band (Jahr): **24 (1936)**

Heft 475

PDF erstellt am: **25.08.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-262280>

## **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

## **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

# Le Mouvement Féministe

Paraît tous les quinze jours le samedi

Il n'y a pas de vie perdue quand on a aimé... ne fût-ce que ses outils...

Jacques CHARDONNE.

<p><b>DIRECTION ET RÉDACTION</b> M<sup>lle</sup> Emilie GOURD, 17, rue Töpffer</p> <p><b>ADMINISTRATION</b> M<sup>lle</sup> Marie MICOL, 14, rue Micheli-du-Crest Compte de chèques postaux I. 943 Les articles signés n'engagent que leurs auteurs</p>	<p><b>Organe officiel</b> des publications de l'Alliance nationale de Sociétés féminines suisses</p>	<p><b>ABONNEMENTS</b> SUISSE... Fr. 5.— ÉTRANGER... 8.— Le numéro... 0,25</p> <p><b>ANNONCES</b> La ligne ou son espace : 40 centimes Réductions p. annonces répétées</p> <p><small>Les abonnements partent du 1<sup>er</sup> janvier. À partir de juillet, il est délivré des abonnements de 6 mois (3 fr.) valables pour la semaine de l'année en cours.</small></p>
---	--	--

## Le résultat des élections judiciaires à Genève

Bien que le succès de la candidature de M<sup>lle</sup> Blanche Richard, juge assesseur pédagogue à la Chambre pénale de l'Enfance, ne fit aucun doute, puisqu'elle n'était contestée par aucun parti, c'est néanmoins une magnifique victoire qui vient d'être remportée aux élections judiciaires des 4 et 5 avril. M<sup>lle</sup> Richard a, en effet, passé en tête de liste, non plus seulement, comme lors de l'élection complémentaire en septembre, des juges du tribunal des mineurs, mais en tête de liste de tous les magistrats judiciaires élus ce jour-là! Sur 20.535 bulletins valables, en effet, M<sup>lle</sup> Richard a obtenu 19.695 voix, laissant derrière elle, et son collègue le président de cette Chambre, et les juges à la Cour de cassation et les juges d'instruction, et le procureur général lui-même!

Nous n'avons certes pas la présomption d'attribuer au seul féminisme ce succès. Il est dû pour un bien plus grande part à la personnalité de notre seule femme-juge d'abord, puis à l'idée qui commence à faire son chemin, même dans les milieux fermés à nos revendications, que la présence d'une femme dans un tribunal s'occupant de l'enfance en danger moral est chose nécessaire et devient naturelle. Et de plus, les difficultés rencontrées durant la campagne électorale pour connaître les intentions des partis politiques, la composition de leurs listes, les résultats des négociations engagées entre eux... nous ont abondamment démontré, une fois de plus, la difficulté incroyable pour celles qui ne possèdent aucun droit politique de participer, pour autant que cela est indispensable, à la préparation d'une élection par laquelle une femme sans droits politiques doit être élue! C'est là une situation anormale, et nous comprenons encore mieux, après les expériences faites lors de ces deux élections, les déclarations de féministes d'autres pays, qui estimaient que le droit à l'éligibilité sans le droit à l'électorat risquait souvent de n'être qu'un leurre.

Et aussi nous regrettons l'échec de la seconde candidature féminine, proposée par le parti socialiste seul, sans que, malgré nos démarches auprès de tous les partis, nous en ayons rien su, soit celle de M<sup>me</sup> Jeanne Pit-

tard. Collaboratrice de M<sup>lle</sup> Richard à la Maison d'observation des Charmilles, auteur de cette remarquable brochure sur *Les enfants difficiles*, qui a été analysée ici en son temps, M<sup>me</sup> Pittard aurait été une excellente suppléante, et son échec, elle le doit uniquement au fait que sa candidature était une candidature politique. D'où il semblerait résulter que les candidatures féminines ne devraient, pour aboutir, rien avoir à faire avec la politique... Mais M<sup>lle</sup> Richard était bien elle aussi candidate des partis nationaux, donc candidate politique; et comment, d'ailleurs, faire élire une femme en dehors des partis politiques, quand ce sont eux qui détiennent tout le pouvoir électoral et que nous n'en avons miette! Non, vraiment, tout ceci est trop compliqué, et pour assurer le succès de plusieurs femmes à élire, il n'y a pour nous qu'un moyen: obtenir le droit de vote! E. Gd.

### Lire en 2<sup>me</sup> page:

E. Gd.: *In Memoriam. Ingeborg Walin. A misère égale... aumône inégale. Toujours le droit au travail de la femme mariée.*

### En 3<sup>me</sup> et 4<sup>me</sup> pages:

M. F.: *Les femmes et la paix. Protestation contre la guerre des gaz. La situation internationale.*  
*Les femmes et la Société des Nations. Contre la traite des femmes.*  
*Un succès féministe en Norvège.*  
*Carières féminines: La froebelienne.*  
E. S.: *Echos du Congrès du Christianisme social à Bienne.*  
*Alliance nationale de Sociétés féminines suisses.*

### En feuilleton:

*Glané dans la presse. — Publications reçues.*

## La participation des femmes à l'activité des Eglises en Suisse<sup>1</sup>

Avec une clarté, une méthode dignes d'éloges, M<sup>me</sup> Vischer-Alioth a fait ici une enquête des plus intéressantes qui établit la situation précise des femmes suisses dans leurs Eglises respectives. Il est malheureusement

<sup>1</sup>D'après une brochure d'E. Vischer-Alioth. Tirage à part de « Vom Wesen und Wandel der Kirche ».



Sur le chantier de la paix

Alors que, dans l'angoisse d'un monde où chacun se sent menacé par son voisin, tous les Etats réarment de plus belle, il est bienfaisant de constater aussi le travail pacifique effectué par les volontaires du Service Civil International. La commune de Litzirüti (Grisons) dévastée l'été dernier par un éboulement et une inondation a vu accourir aussitôt 172 volontaires de 14 nationalités différentes, qui pendant 3 mois avec ardeur, solidarité et bonne humeur ont accompli un travail considérable et urgent.

impossible de résumer en un article relativement court tous les points signalés, toutes les démarches faites, toutes les luttes soutenues par les femmes pour obtenir ces droits légitimes que d'aucuns leur contestent et leur refusent encore. Je me bornerai donc à parler de ce qui « est » et non de ce que l'on espère. L'activité des femmes en matières ecclésiastiques varie d'un canton à l'autre. Nous avons, en Suisse, des Eglises étroitement liées à l'Etat dont elles dépendent entièrement, comme celle de Bâle-Campagne, d'autres qui en sont entièrement séparées comme l'Eglise nationale genevoise. Dans les Eglises en relations étroites avec l'Etat, les femmes ont, en général, des droits plus restreints que dans les autres.

C'est aux Eglises libres de Genève (en 1883) et de Vaud (en 1898) que revient l'honneur d'avoir, les premières, accordé aux femmes le droit de vote. Les Eglises nationales de ces mêmes cantons suivirent cet exemple en 1908 et 1910; puis vint Berne en 1917; Bâle-Ville et Grisons en 1918. Les deux Eglises neuchâteloises accordèrent le droit de vote en 1910 pour l'Eglise indépendante de l'Etat, et en 1916 pour l'Eglise nationale. Les cantons d'Argovie et de Thurgovie laissent aux communes la liberté d'accorder aux femmes le droit de vote ecclésiastique, mais au-

cune d'elles n'en a profité jusqu'ici.

C'est en 1909 que l'Eglise libre de Genève fit le second pas dans la voie du progrès en reconnaissant aux femmes le droit de siéger au Synode. L'Eglise nationale est, depuis 1907, distincte de l'Etat dont elle ne reçoit aucun subside, mais c'est en 1901 déjà que le pasteur Bonifas avait proposé, à la grande surprise de ses collègues, l'extension du droit de vote ecclésiastique aux femmes; il fut considéré par beaucoup d'entre eux comme un révolutionnaire, ce qui lui fit abandonner son projet. Mais la semence était jetée, l'idée prit corps. Ardemment défendue par des femmes de valeur (M<sup>me</sup> Chaponnière-Chaix et M<sup>me</sup> Champury entre autres) elle triompha le 25 avril 1910, lorsque l'article suivant fut voté: « Sont électrices, les femmes suisses majeures, membres de l'Eglise et domiciliées dans le canton ».

Dans le canton de Vaud, c'est le Grand Conseil qui, en 1908 vota la révision des lois régissant l'Eglise nationale, accorda aux femmes le droit de vote en matière ecclésiastique. Mais, lorsqu'il fut en question de leur éligibilité comme membres du Synode et des Conseils de paroisse, on assista à une levée de boucliers contre cette « dangereuse initiative » et l'affaire resta en suspens jusqu'en 1923, où l'on confirma aux femmes leur



## Glané dans la presse...

### La fille sans joie

M<sup>me</sup> Madeleine Jacob, qui fait dans l'Œuvre des reportages sur les séances du tribunal pour enfants de la Seine, a publié l'autre jour ce douloureux croquis, évocateur de tant de tristesse et de solitude morale.

Un jour, parce qu'elle n'en pouvait plus de son écrasant devoir de grande sœur trop tôt promue au rôle de maman, elle est partie. Et le père, désespéré, est venu demander conseil.

La mère morte, la grande sœur a pris dans le misérable logis la direction de la maison. Si importante de par le nombre, cette maisonnée, que les deux plus jeunes enfants, des bébés encore, ont été confiés provisoirement à l'Assistance publique.

Il restait tout de même beaucoup à faire, car il y en avait (et le président, ouvrant et compulsant un dossier, énumère: « Henri, Violette, Simone, Suzanne, Marcel, Robert et Janine... ») qui réclamaient les soins et la tendresse de la sœur de 19 ans.

— Alors, le devoir, la morale, votre honneur,

voire amour fraternel et filial, cela ne compte pour rien? Pour rien aussi que votre pauvre père ait dû confier tous vos malheureux frères et sœurs à l'Assistance publique? Voilà d'innocents petits privés de foyer à cause de vous qui avez préféré votre plaisir à votre devoir. La satisfaction du devoir accompli, vous n'en avez jamais entendu parler? Non, c'est un sentiment trop élevé pour votre égoïsme. Mais vous êtes allée vivre chez des voisins, des gens sans honneur, des gens douteux, laissant la maison déserte. Vous n'êtes pas honteuse, non? Vous n'aimez pas vos frères et sœurs, ni votre papa, vous n'aimez que vous. Et de gaité de cœur, vous les avez abandonnés à leur sort.

Le père lève sur sa grande fille des yeux douloureux, un peu incompréhensifs. La fille, trop pâle, trop maigre, trop anémiée, essuie, d'un revers de manche, les larmes qui glissent sur ses joues sans fard.

Le père: Et puis, Monsieur, elle aimait trop la toilette.

La toilette! Pauvre gosse! Sous son bonnet de coton perlé bleu ciel, dans son manteau maron égayé d'une écharpe vert cru, dans ses souliers coulés et ses bas de coton qui tournent un peu sur ses jambes maigres... La toilette!

Le père: Elle sortait le soir, et ça, chez nous, ce n'est jamais vu. Elle allait au cinéma, elle rentrait tard.

Le président, tourné vers la jeune fille: C'est vrai, cela?

Alors, rompant son mutisme obstiné, elle éclate: — Oui, c'est vrai. Mais, Monsieur, dites, quand mon travail est fini, que le père a mangé, que les petits sont couchés, que la vaisselle est faite,

Monsieur, est-ce que je n'avais pas le droit de me distraire un peu? C'était dur, vous savez, Monsieur, très dur. J'aurais encore mieux aimé travailler dehors, mais ça, c'était impossible à cause des petits. Et papa ne voulait pas que je sorte. Je ne faisais rien de mal, j'allais seulement au cinéma une fois par semaine avec des copines. C'était rien que pour me distraire après la journée. Et je vous jure, Monsieur, que je les aime, mes petits frères, et aussi papa, mais, c'était plus fort que moi, je n'en pouvais plus, je n'en pouvais plus. C'est pour ça que je suis partie. Mais je n'ai rien fait de mal.

Elle se tait, les yeux fixes, la tête basse. Sa détresse muette de fille traquée dit, plus que toutes les paroles, sa vie sans joie? Le devoir? Qui l'a connu mieux qu'elle, et mieux qu'elle qui l'a rempli? Sans espoir de récompense, car la putative satisfaction du devoir accompli n'a pas percé la grisaille asphyxiante de sa pauvre et lourde vie quotidienne, sans jeunesse. Elle ne voulait rien de plus que la joie éphémère du beau roman d'amour ou d'aventure vivant sur l'écran. Et c'est ce droit qu'on lui refusait! Au nom de quelle bête de morale familiale? Alors, le cœur déchiré, pour la conquête de cette petite joie-là, elle est partie.

— Ecoutez-moi bien, dit le président, en grossissant sa voix, vous allez choisir: ou vous rentrez avec votre père, permettant aux petits Henri, Violette, Simone, Suzanne, Marcel, Robert et Janine de rentrer, ou je vous arrête.

Menace théorique, évidemment, mais qui fait trembler la jeune fille.

— Oh! je préfère rentrer avec papa, Monsieur, je ferai tout ce qu'on veut.

Ses épaules se courbent, sa taille ploie. On dirait qu'elle se rétrécit. Elle est vaincue. Le président appelle près de lui le papa, et tout bas:

— Mais, de votre côté, Monsieur, quand elle a fini sa tâche, cette enfant, laissez-la sortir un peu, aller au cinéma. Elle est jeune, elle a besoin d'une détente. (Et tourné vers la jeune fille): Quant à vous, allez, rompez, et tâchez de marcher droit.

Le père et la fille, bras dessus, bras dessous, secoués encore par leur misère étalée, deux éclopés de la détresse humaine, s'en vont. Lui, vers son foyer retrouvé, elle, vers sa vie de fille sans joie, au modeste bonheur de laquelle il faut pourtant si peu de joie.

### L'enfant dans la nature

Nous détachons du Samedi Soir, le journal rédigé par notre collaboratrice, M<sup>me</sup> Vuilliminet, cette page charmante que les éducatrices comme les amies des fleurs nous sauront gré de mettre sous leurs yeux.

...Petit, ne cueille jamais la fleur pour l'abandonner ensuite au bord de la route poussiéreuse. Apprends à respecter la vie et la beauté et ne détruis jamais ce que tu ne saurais remplacer. Une plante fleurie, c'est un sourire qui t'accueille sur le chemin de la vie. Ne tue jamais le sourire.

...Apprends à reconnaître la douce patte-de-chat, qui est blanche ou qui est rose et qui ressemble à une immortelle, et la petite-mère-de-famille, que tu sauras nommer aussi pâquerette, et qui offre ses fleurs et ses boutons aux premiers souffles du printemps. Aime également